Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 022-212202485-20260623-2026062207-DE

POMMERIT le Vicomte
PAÑVRID AR BESKONT

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE GUINGAMP

DATE de CONVOCATION
Le 17 JUIN 2026

DATE D'AFFICHAGE

23/06/2026

EN EXERCICE **19**

PRESENTS **18**

VOTANTS **19**
(1 PROCURATION)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération N° 2026 06 22 07

L'an **DEUX MIL VINGT-SIX** Le vingt-deux juin à **DIX-NEUF heures**
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Florence LE SAINT, Maire

Etaient présents : Etaient présents : MM BEAUCAMP Martine, BARS Gilles, BELLEGOU Anne, BROCHEN Annie, CABIOCH QUEMENER Daniel, CARRE Yves, CORREC Sylviane, EVEN Olivier, HENRY Alain, JACQ Claudie, LE BIANIC Myriam, LE SAINT Florence, LEVACHER Jean-Christophe, MENGUY Stéphane, PARANT Katell, PEYRICHOU Yves, RAISON Muriel, ROPERS Valérie.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : BISSON Cyril, (procuration à BEAUCAMP Martine),

Madame Annie BROCHEN a été nommée secrétaire de séance.

PROJET DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DE LA SALLE OMNISPORTS - DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

Madame La Maire rappelle le projet de réhabilitation et d'extension de la salle omnisports, nécessaire pour la pérennité de l'équipement et ainsi répondre aux besoins de la population. En effet, la salle présente aujourd'hui des signes de vétusté et ne répond plus aux exigences modernes en matière d'accessibilité, de confort et de performance énergétique.
La maitrise d'œuvre a été lancé en 2025, le projet est désormais en phase définitive et le coût prévisionnel est de 1 647 000 € HT , avec une partie réhabilitation et une partie extension.
La commune peut être éligible au dispositif dédié aux équipements structurants hors piscines en territoire carrencés, au titre de l'Agence Nationale du Sport (ANS), en ce qui concerne la partie réhabilitation.
Elle présente ensuite le plan de financement ci-dessous pour la partie réhabilitation de la salle omnisports, seule partie éligible au financement de l'ANS.

Tableau de financement salle omnisports

Dépenses	HT en euros	%	Recettes	HT en euros	%
Coût des travaux éligibles					
Rénovation de la salle	555 000.00	45.94	Etat (DETR)	190 400.00	15.76
Rénovation des vestiaires/	653 005.15	54.06	Agence nationale du sport	241 601.03	20.00
locaux de stockage			Région (BVEB)	125 000.00	10.35
			Autofinancement	651 004.12	53.89
TOTAL Dépenses éligibles	1 208 005.15	100.00	TOTAL Recettes	1 208 005.15	100.00

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 022-212202485-20260623-2026062207-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- Approuve le projet de réhabilitation et d'extension de la salle omnisports
- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus
- Autorise Madame La Maire à solliciter une subvention de 241 601.03 € auprès de l'Agence Nationale du Sport
- Autorise Madame La Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération,
- Autorise Madame La Maire à signer tous les documents afférents à ce projet, y compris à produire un nouveau plan de financement

Pour extrait certifié conforme

La Maire
Florence LE SAINT

La Secrétaire
Annie BROCHEN